Solidarité, Centre Communal d'action sociale

Le CCAS (Centre Communal de l’Action Sociale) est un établissement public chargé de coordonner
l’ensemble de l’action sociale de la commune.
Vous êtes en difficulté financière, sociale, de manière ponctuelle ou durable, le CCAS est là pour vous aider

Aides financières

Des aides financières pour faire face aux charges quotidiennes (alimentation, énergie, eau, loyer…)

Ces aides sont attribuées sous conditions par les membres du Conseil d'Administration présidé de droit par la maire, composé :

- d'élus municipaux,
- de membres issus d'associations (personnes âgées, retraitées ; personnes handicapées ; pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
- l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Domiciliation

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations (délivrance d'une carte d'identité, droits à la CAF…)

Vous devez avoir un lien avec la commune dans laquelle vous demandez la domiciliation.

carte Lila gratuite

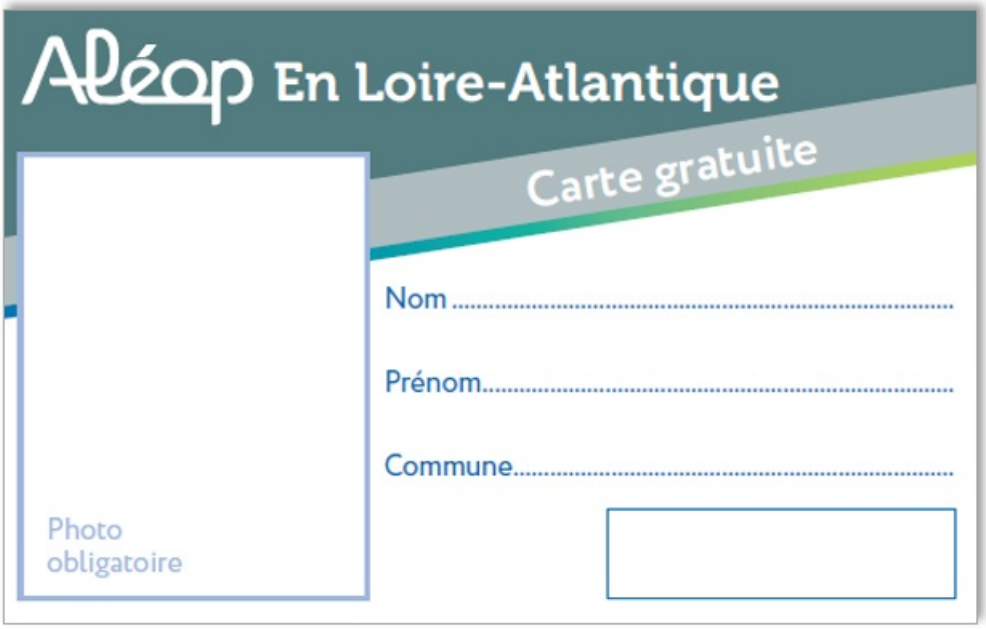

La carte gratuite a été mise en place afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes en difficultés. Elle donne accès gratuitement au réseau Aléop en Loire-Atlantique (hors lignes régionales 7, 12, 13, 18 et transport à la demande) et est valable un an.

Plus d'infos : Carte gratuite | Transport Pays de la loire (https://aleop.paysdelaloire.fr/carte-gratuite)

Transport solidaire

Auto Solid'Her

Vous résidez à HERBIGNAC ?

(adultes - personnes isolées)

Vous avez besoin d'un trajet occasionnel ?

Les chauffeurs bénévoles de l'association vous accompagnent dans vos déplacements

Appelez le 06 71 92 98 21
48 h à l'avance ou
autosolidher@orange.fr

RDV médicaux
Courses

Démarches administratives

Visites amis, famille

Maison des Associations
1, place du Gal d'Argencé 44410 Herbignac

Ce service est soutenu par :

HERBIGNAC

msa santé famille retraite services Loire-Atlantique - Vendée

CRÉDIT AGRICOLE

Adhérent à l'UDAMS

Auto Solid'Her ne doit pas se substituer à un autre moyen de déplacement existant : transport à la demande, taxi, famille, amis

Conception Lundis infographie - Impression Créalan - © Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique

Mutuelle solidaire

La commune d'Herbignac a négocié avec deux mutuelles solidaires, des conditions particulières afin que tous les herbignacais puissent bénéficier d'une mutuelle à moindre coût et soient en mesure d'accéder à tous les soins de santé.

Des permanences ont lieu à la mairie (sur rendez-vous) le 2e vendredi de chaque mois

- le matin pour la MCRN
- l'après-midi pour la Choletaise

Prendre rendez vous :

- MCRN : 02.40.89.22.91
- La Choletaise : 02.41.49.16.00

Aide au sport et à la culture

AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à la pratique sportive et culturelle **pour les jeunes Herbignacais (jusqu'a 18 ans)**

Conditions d'attribution

- Être domicilié à Herbignac et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800 €
- Sont concernés les enfants de 0 à 18 ans
- Prendre une adhésion ou une licence dans une association ou un club d'Herbignac sur présentation d'un justificatif (facture ou attestation).

Montant de l'aide

55€ par enfant versé directement aux familles sur présentation :

- d'une notification CAF / MSA,
- d'une facture ou une attestation de l'association,
- d'un RIB.

Les justificatifs peuvent être adressés par mail à service.social@herbignac.com avant le 31 décembre.

HERBIGNAC

Le CCAS propose une aide financière à hauteur de 55 € pour chaque enfant de la commune inscrit à une activité sportive ou culturelle.

Pour en bénéficier, vous devez avoir un quotient familial inférieur à 800 €.

Documents à transmettre :

- Notification de la CAF ou de la MSA
- Facture ou licence
- 1 Relevé d'identité bancaire (RIB)

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01